

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE MARITIME**

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 4 mars 2024.

Madame Ahlem Laroussi, est désignée représentante de l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles au conseil d'administration du centre technique de la pomme de terre et d'artichaut, en remplacement de Monsieur Mohsen Elkrichi, et ce, à compter du 26 février 2024 et jusqu' au premier juin 2026, date de fin de la durée de désignation des membres de l'actuel conseil d'administration du centre.

MINISTERE DE LA SANTE

Par arrêté du ministre de la santé du 15 mars 2024.

Les médecins des hôpitaux dont les noms suivent sont nommés dans le grade de médecin principal des hôpitaux, et ce, à compter du 8 décembre 2023 conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et nom	Spécialité
Foued Frikha	Chirurgie Générale
Mohamed Maaloul	Biophysique et médecine nucléaire

Par arrêté du ministre de la santé du 15 mars 2024.

Le docteur Ghazia Tounssi, est nommée en qualité de médecin des hôpitaux (spécialité pédiatrie), à l'hôpital Hédi Chaker Sfax, et ce, à compter du 8 décembre 2023.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 mars 2024.

Monsieur Mohamed Abdelmalek, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur des bâtiments, de l'équipement et de la maintenance au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Sousse.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 mars 2024.

Monsieur Nader Errich, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'évaluation et de la qualité à la direction de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Mahdia.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 mars 2024.

Monsieur Chafik Afli, professeur des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service de l'évaluation et des examens scolaires du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Sousse.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 12 mars 2024, portant création des écoles doctorales au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont modifiée dont le dernier en date la loi n° 2017-38 du 2 mai 2017,

Vu le décret n° 2007-1417 du 18 juin 2007, portant création des écoles doctorales,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2017-827 du 28 juillet 2017,

Vu le décret n° 2013-47 du 4 janvier 2013, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de doctorat dans le système « LMD »,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,
Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie du 13 novembre 2007, organisant les écoles doctorales et fixant la composition des comités scientifiques et pédagogiques qui en relève et ainsi que les modalités de leur fonctionnement,

Sur proposition des présidents des universités concernées,
Après avis du Conseil des universités concernées.

Arrête :

Article premier - Sont créées au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ci-dessous indiqués, les écoles doctorales identifiées par leur dénomination conformément au tableau suivant :

Université	Etablissement d'enseignement supérieur et de recherche	Ecole doctorale
Université de Carthage	Faculté des sciences économiques et de gestion de Nabeul	Techniques d'aide à la décision
	Institut supérieur des langues de Tunis	Linguistique, discours et enseignement des langues
Université de Sousse	Faculté de médecine de Sousse	Sciences et santé
Université de Gabès	Faculté des sciences de Gabès	Sciences exactes et naturelles

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.
Tunis, le 12 mars 2024.

*Le ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique*

Moncef Boukthir

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 9 février 2024.

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale est accordée à Madame Sonia Bouderbala, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, chargée des fonctions de sous-directeur de la gestion et du suivi à la direction des projets pédagogiques à la direction générale de la rénovation universitaire au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES**

Décret n° 2024-160 du 13 mars 2024, portant expropriation pour cause d'utilité publique, des parcelles de terre sises au gouvernorat de Sfax nécessaires à la réalisation du projet de l'aménagement de la pénétrante nord-sud de la ville de Sfax (tronçon 1) de la Rocade Km 11 au théâtre d'été de Sidi Mansour.

Le Président de la République,
Vu la Constitution,